

CONSEIL D'ADMINISTRATION
Séance du 18 décembre 2018

Délibération
n° CA 2018 - 190

**approuvant la signature de l'avenant n° 2 à la convention de partenariat
entre l'Université Toulouse 1 Capitole (TSM) et la SAS ASFO Grand Sud**

Vu le code de l'éducation pris notamment en son article L712-3 ;

Article unique

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, approuve la signature de l'avenant n°2 à la convention de partenariat entre l'Université Toulouse 1 Capitole et la SAS Grand Sud, annexé à la présente délibération.

La Présidente du Conseil d'Administration,



Corinne MASCALA



Avenant n°2 à la convention de partenariat en date du 22 décembre 2017

entre

L'Université Toulouse 1 Capitole
Établissement public administratif à caractère scientifique, culturel
et professionnel située
2 rue du Doyen Gabriel Marty
31042 Toulouse cedex 9

représentée par Madame Corinne Mascala, Présidente

agissant au nom et pour le compte de **l'École de Management**,
représentée par Monsieur Hervé Penan, Directeur

et

La SAS ASFO Grand Sud
14 avenue de l'Europe
Parc Technologique du Canal
31520 Ramonville Saint Agne

représentée par Monsieur Jean-Philippe Nadal, Directeur

Ci-après désignés, ensemble par « les partenaires ».

Article 1. Objet

La présente convention a pour objet de définir un ensemble de formations éligibles à un partenariat, l'organisation des actions communes de formation et les modalités de collaboration entre les partenaires.

L'objectif des formations est d'accompagner les entreprises dans leur stratégie de développement des ressources humaines et les stagiaires et alternants dans leur projet professionnel.

Les formations retenues au titre de la convention sont les suivantes :

- Diplôme Universitaire Management de la Santé (formation continue) ;
- Master Droit, Economie, Gestion mention Marketing, Vente parcours-type Marketing digital (formation continue)

Les formations sont proposées en formation continue et en alternance (contrat de professionnalisation).

...

Article 2. Modalités d'organisation des formations

Les formations retenues au titre de la convention sont organisées sous la responsabilité pédagogique de l'École de Management. L'Université inscrit et diplôme les stagiaires et les alternants retenus au titre de de la convention.

La mise en œuvre des enseignements respecte le cadre défini par l'École de Management conformément à la réglementation applicable aux diplômes nationaux et aux arrêtés d'examen votés par les instances statutaires de l'Université.

Les enseignements des formations retenues au titre de la convention ont lieu dans les locaux de la SAS ASFO Grand Sud, dans les locaux de l'École de Management, dans les locaux mis à disposition par la mairie de Carcassonne (Centre de formation Paul Lacombe - 6 rue Déodat de Séverac - 11000 Carcassonne), selon un calendrier de répartition arrêté en début d'année universitaire. Les formations bénéficient d'une logistique satisfaisante comprenant notamment des salles de cours adaptées aux caractéristiques des promotions et des enseignements, une assistance pédagogique spécifique, un centre de documentation, et des moyens de développement informatiques, bureautiques, numériques, et audio-visuels.

Les stagiaires et les alternants devront se conformer au règlement intérieur de l'ensemble des structures partenaires lors de leur présence dans leurs locaux.

...

Article 4. Moyens matériels - Assurances

Les stagiaires et les alternants se rendent sur les différents lieux de formation par leurs propres moyens et sous leur responsabilité. L'Université Toulouse 1 Capitole décline toute responsabilité en cas d'accident survenu pendant le déplacement. Ils seront informés du lieu de chacun des cours par la SAS ASFO Grand Sud. Les locaux disposent d'une assurance permettant l'accueil du public et plus largement, sont assurés pour l'ensemble des risques associés à l'exercice de ses missions.

...

Article 9. Durée et prise d'effet

L'avenant n° 2 prend effet à compter du 1^{er} septembre 2019 pour toute la durée de la convention.

...

Fait à Toulouse, le

La Présidente
de l'Université Toulouse 1 Capitole

Le Directeur
de la SAS ASFO Grand Sud

Le Directeur
de l'Ecole de Management

Corinne Mascala

Jean-Philippe Nadal

Hervé Penan